

Union locale CGT Forbach

*12 Place de l'Alma
57600, FORBACH*

Compte rendu de mission 2023

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

RESPONSABLE DE MISSION

Geoffrey LE BARON

EXPERT-COMPTABLE

Didier DUPUIS



EXPERTISE

**Société d'expertise comptable inscrite
au tableau de l'ordre de Lorraine**



ATTESTATION.

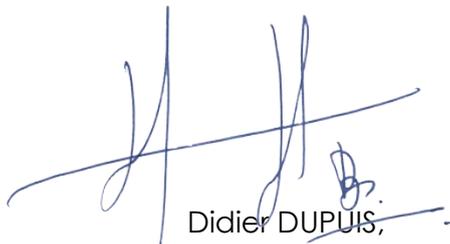
Dans le cadre de la mission de présentation des états financiers de l'Union locale CGT Forbach pour l'exercice du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des Experts-Comptables.

A la date de nos travaux, qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des états financiers.

Les états financiers, ci-joints, se caractérisent par les données suivantes :

- **Total du bilan**..... 26 450.12 €
- **Total produits d'exploitation** 616.90 €
- **Résultat net comptable** – 207,71 €

Fait à Metz, le 10 mai 2024.



Didier DUPUIS,
Expert-comptable.



Sommaire.

- 1. BILAN & COMPTE DE RESULTAT 4**
 - 1.1. Bilan..... 5**
 - 1.2. Compte de résultat 6**

- 2. ANNEXE 7**
 - 2.1. Faits caractéristiques de l'exercice..... 8**
 - 2.2. Evènements postérieurs à la clôture..... 8**
 - 2.3. Règles et méthodes comptables 8**
 - 2.3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles 8
 - 2.3.1.1. *Evaluation des immobilisations* 8
 - 2.3.1.2. *Evaluation des amortissements et des dépréciations*..... 9
 - 2.3.1.3. *Etat des immobilisations et des amortissements* 9
 - 2.3.2. Stocks..... 10
 - 2.3.3. Comptabilisation des produits et des charges 11
 - 2.3.4. Méthode de comptabilisation 11
 - 2.3.5. Evaluation des bien reçus à titre gratuit 11
 - 2.3.6. Participation aux évènements pluriannuels 11
 - 2.4. Tableau des ressources 12**
 - 2.5. Fonds syndicaux 13**



1. BILAN & COMPTE DE RESULTAT



1.1. Bilan

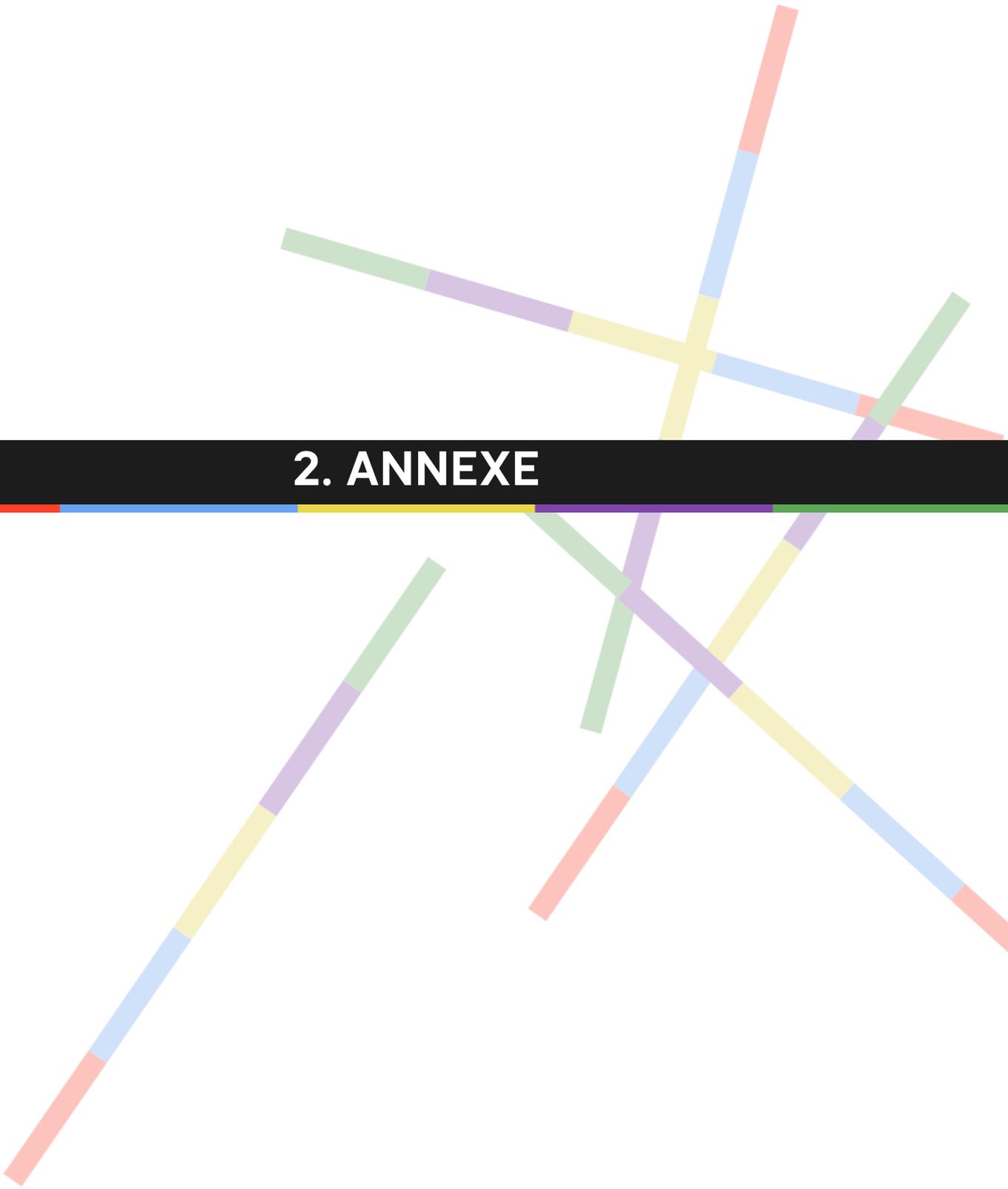
ACTIF					PASSIF		
	Brut	Amort. & dép.	Net 2023	Net 2022		Net 2023	Net 2022
Immobilisations incorporelles					Fonds de réserves sans droit de reprise		
Immobilisations corporelles	322	322			Fonds de réserves avec droit de reprise		
Terrains					Ecarts de réévaluation		
Constructions					Réserves	26 658	25 825
Installations techniques					Report à nouveau		
Installation générales					Résultat de l'exercice	208	833
Matériel de transport					Subventions d'investissements		
Matériel de bureau et informatique	322	322			Provisions réglementées		
Mobiliers							
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
Immobilisations financières							
Actif immobilisé (I)	322	322			Total des fonds de réserves (I)	26 450	26 658
Stocks et en-cours	74		74	74			
Créances d'exploitation					Fonds dédiés (II)		
Actif circulant (II)	74		74	74	Provisions pour risques et charges (III)		
Trésorerie	23 376		23 376	23 584	Dettes financières		
Aide au secours	3 000		3 000	3 000	Autres dettes		
Disponibilités (III)	26 376		26 376	26 584	Dettes (IV)		
Charges constatées d'avance (IV)					Produits constatés d'avance (V)		
TOTAL (I)+(II)+(III)+(IV)	26 772	322	26 450	26 658	TOTAL (I)+(II)+(III)+(IV)+(V)	26 450	26 658

1.2. Compte de résultat

Compte de résultat					
Charges	2023	2022	Produits	2023	2022
Reversement des cotisations syndicales			Cotisations syndicales	617	691
Achats			Subventions		
Variation de stock			Autres produits d'exploitation		1 403
Autres achats et services extérieurs	1 445	1 589			
Impôts, taxes et versements assimilés					
Salaires et traitements					
Charges sociales					
Autres charges de gestion courante			Autres produits de gestion courante		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions d'exploitation			Reprise de dotations aux amortissements, dépréciations et provisions d'exploitation		
Total des charges d'exploitation (I)	1 445	1 589	Total des produits d'exploitation (IV)	617	2 094
<i>... perte d'exploitation</i>	<i>828</i>		<i>... excédent d'exploitation</i>		<i>504</i>
Charges financières			Produits financiers	621	291
Total des charges financières (II)			Total des produits financiers (V)	621	291
<i>... perte financière</i>			<i>... excédent financier</i>	<i>621</i>	<i>291</i>
Charges exceptionnelles			Produits exceptionnels		38
Total des charges exceptionnelles (III)			Total des produits exceptionnels (VI)		38
<i>... perte exceptionnelle</i>			<i>... excédent exceptionnel</i>		<i>38</i>
Total des charges (I)+(II)+(III)	1 445	1 589	Total des produits (IV)+(V)+(VI)	1 238	2 422
Excédent de l'exercice		833	Déficit de l'exercice	208	
Total	1 445	2 422	Total	1 445	2 422



2. ANNEXE





2.1. Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Le bilan avant répartition de l'exercice clos au 31/12/2023 présente un total de 26 450.12 euros.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui comprennent, conformément à l'article L.123-12 du Code de Commerce, le bilan, le compte de résultat et l'annexe.

La continuité d'exploitation de l'entité n'est pas remise en cause au 31/12/2023.

2.2. Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement postérieur à la clôture significatif n'est à signaler.

2.3. Règles et méthodes comptables

Les principes généraux ont été respectés à partir des hypothèses de base suivantes :

1. Continuité de l'exploitation ;
2. Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
3. Indépendance des exercices ;
4. Principe de prudence, de régularité et de sincérité.

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2023 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables en vigueur dans le respect des principes des règlements ci-dessous :

- **Règlement n°99-03** et ses règlements modificatifs relatif à la réécriture du plan comptable général ;
- **Règlement n°99-01** relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations ;
- **Règlement n°2009-10** afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments du patrimoine est la méthode des coûts historiques.

2.3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

2.3.1.1. Evaluation des immobilisations

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Conformément aux dispositions du plan comptable général, l'application du nouveau règlement comptable sur l'évaluation des actifs et les amortissements par composant (CRC 2002-10 et CRC 2004-06) a été mise en place à la clôture de l'exercice.

Pour l'entité, les composants n'ont pas été identifiés comptablement car :

- La valeur du composant n'a pas une valeur significative ;
- La valeur relative du composant n'a pas une valeur significative par rapport au prix de revient total de l'immobilisation.

Un inventaire physique des immobilisations est réalisé au 31 décembre.

Le seuil d'immobilisation est fixé à 500 €.



2.3.1.2. Evaluation des amortissements et des dépréciations

Les méthodes d’amortissement et de dépréciation ainsi que les durées d’amortissement retenues sont les suivantes :

Libellé	Méthode	Durée
Logiciels	Linéaire	2 ans
Matériel et outillage	Linéaire	3 à 5 ans
Installations, agencements et aménagements divers	Linéaire	10 à 20 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

2.3.1.3. Etat des immobilisations et des amortissements

Valeurs brutes	Valeurs brutes 2022	Entrées	Sorties	Valeurs brutes 2023
Immobilisations incorporelles (I)				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaire				
Fonds commercial				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles (II)	321.74			321.74
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels				
Installations générales, agencements, aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et matériel informatique	321.74			321.74
Mobilier				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (III)				
Participations et créances rattachés				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL (I)+(II)+(III)	321.74			321.74



Amortissements	Amortissements 2022	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Amortissements 2023
Immobilisations incorporelles (I)				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaire				
Fonds commercial				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles (II)	321.74			321.74
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels				
Installations générales, agencements, aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et matériel informatique	321.74			321.74
Mobilier				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (III)				
Participations et créances rattachés				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL (I)+(II)+(III)	321.74			321.74

2.3.2. Stocks

Article	Quantité	Prix unitaire	Montant
Badge rectangulaire	10	0,75 €	7,50 €
Badge plastique rond CGT	4	0,75 €	3,00 €
Porte clef	3	2,50 €	7,50 €
Le guide des membres CHSCT	2	9,00 €	18,00 €
Le guide juridique 2023	2	10,00 €	20,00 €
Badge droit au travail, droit de vivre	18	1,00 €	18,00 €
Total : MATERIEL SYNDICAL			74,00
TOTAL DES STOCKS			74,00



2.3.3. Comptabilisation des produits et des charges

Le fait générateur de la cotisation est constaté lors de l'encaissement effectif de la cotisation. Si l'organisation syndicale peut justifier d'un droit d'agir en recouvrement généré par un appel de cotisation, cet appel peut alors correspondre au fait générateur de la reconnaissance du produit.

Les produits perçus par les organisations syndicales sont comptabilisés conformément aux dispositions du paragraphe 222-1 du règlement n° 99-03, sous réserve des modalités prévues pour les cotisations.

Les charges supportées par les organisations syndicales sont comptabilisées conformément aux dispositions du paragraphe 221-1 dudit règlement.

2.3.4. Méthode de comptabilisation

L'organisme agit en tant que bénéficiaire et non en tant que mandataire. A ce titre seule la part de la cotisation qui lui revient est comptabilisée en produits selon les dispositions de l'article 394-1 du règlement n° 99-03.

Une contribution de financement accordée pour plusieurs exercices est répartie en fonction des périodes ou étapes d'attribution définies dans la convention, à défaut prorata temporis. La partie rattachée à des exercices futurs est inscrite en « produits constatés d'avance ».

Lorsqu'un financement afférent à une action définie, comptabilisée au cours de l'exercice en produit en compte de résultat, n'a pu être utilisé en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris envers le tiers financeur est inscrit en charge sous la rubrique « engagement à réaliser sur ressources affectées » et au passif du bilan sous le compte « fonds dédiés aux contributions publiques de financement ».

Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés aux contributions publiques de financement » sont reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de la réalisation des engagements, par le crédit du compte « contributions de financement – report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

2.3.5. Evaluation des bien reçus à titre gratuit

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'organisation syndicale, les biens reçus à titre gratuit sont enregistrés à leur valeur vénale.

2.3.6. Participation aux évènements pluriannuels

Le syndicat présente en annexe de son compte de résultat l'affectation du résultat annuel dans la réserve dédiée aux financements des évènements récurrents pluriannuels pour lesquels elle s'est engagée et dont la fréquence est supérieure à un an.



2.4. Tableau des ressources

Ressources de l'exercice	
Ressources des cotisations	
+ Cotisations brutes perçues	617
- Reversements des cotisations	
Total des cotisations nettes	617
Autres ressources	
Subventions	
Contributions	
Autres produits d'exploitation perçus	
Produits financiers perçus	621
Total des autres ressources	621
Total des ressources	1 238



2.5. Fonds syndicaux

Variations des fonds de réserves	Solde 2022	Affectation du résultat 2022	Résultat 2023	Affectation excédent budgétaire	Solde 2023
Fonds de réserves sans droit de reprise					
Fonds de réserves avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	25 824.84	832.99			26 657.83
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	832.99	- 832.99	207.71		207.71
Subventions d'investissements					
Provisions réglementées					
TOTAL	26 657.83		- 207.71		26 450.12